

**Fiche de signalement d'un danger grave et imminent
destinée au registre spécial départemental**

Nom, adresse et tél. de l'école, établissement scolaire ou service:

Nom de l'agent exposé au danger :

Description détaillée et précise du danger grave et imminent (écrire au verso si nécessaire):

Description de la défaillance constatée (écrire au verso si nécessaire) :

Droit de retrait demandé? oui non

(Rappel : si le retrait s'avère injustifié, une retenue sur traitement est appliquée sur chaque jour non travaillé)

Date et signature de l'agent :

Identité et signature de l'autorité administrative (ou de son représentant) recevant le signalement :

Date et observations du responsable de la structure (école, chef d'établissement, responsable de l'unité administrative) :

Vu l'urgence, cette fiche doit être transmise immédiatement à la D.S.D.E.N 13 :

Chef de cabinet : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

Secrétariat : ce.ia13@ac-aix-marseille.fr

Cette fiche, après validation servira à remplir le registre spécial départemental. Elle sera cotée et portera le timbre du CHSCT (utilisation de l'annexe 7 du guide d'application du décret 82-453)

Page n°:

Timbre du CHS-CT

Mesures prises par le chef de service :